

LES MODALITES D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS SAISON 2018/2019

PROCEDURE D'INSCRIPTION MERCREDIS

Inscriptions jusqu'au lundi précédent.

Cette échéance passée, le PL Bergot se donne la possibilité de refuser une inscription.

Annulations deux jours avant la présence prévue (jusqu'au Lundi soir).

Cette échéance passée, la présence prévisionnelle sera **entièrement facturée** (sauf garderies) en l'absence de **justificatif officiel** fourni (médical ou évènement exceptionnel).

Inscriptions de dernière minute toujours possible à partir du mardi matin, en fonction des places disponibles et de l'organisation de l'équipe d'animation.

Nous n'accueillons pas les enfants uniquement pour le repas. Le centre est ouvert aux parents à partir de 17h00. Si vous êtes dans l'obligation de venir chercher votre enfant avant 17h00 merci de bien vouloir nous en informer par téléphone à ces numéros : 02.98.03.18.78 / 06 51 17 92 80

PROCEDURE D'INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRES

Inscriptions jusqu'au jeudi précédent.

Cette échéance passée, le PL Bergot se donne la possibilité de refuser une inscription.

Annulations deux jours avant la présence prévue (exemple : jusqu'au jeudi pour une présence le lundi, jusqu'au vendredi pour une présence le mardi, le lundi pour une présence le mercredi).

Cette échéance passée, la présence prévisionnelle sera **entièrement facturée** (sauf garderies) en l'absence de **justificatif officiel** fourni (médical ou évènement exceptionnel).

Inscriptions de dernière minute toujours possible, en fonction des places disponibles et de l'organisation de l'équipe d'animation.

Le centre est ouvert aux parents à partir de 17h00. Si vous êtes dans l'obligation de venir chercher votre enfant avant 17h00 merci de bien vouloir nous en informer par téléphone à ces numéros : 02.98.03.18.78 / 06 51 17 92 80

MODALITES D'INSCRIPTIONS

- La fiche d'inscription accompagnée du règlement doit parvenir à l'accueil avant la présence effective d'un enfant,
- Vous pouvez déposer la fiche d'inscription et le règlement dans la boîte aux lettres APRES vous être assuré qu'il y a de la place disponible (il ne peut y avoir d'inscription sans contact préalable avec l'accueil par téléphone ou retour de courriel),
- Après un contact téléphonique ou par courriel, la fiche d'inscription et le règlement doivent être déposés au PLB dans la journée (le lendemain matin, la réservation n'a plus de valeur),
- Le coup de téléphone n'a donc pas de valeur d'inscription. Il permet simplement d'obtenir une information de disponibilité. Le courriel non plus, même s'il peut permettre de manière exceptionnelle de garder une trace d'une demande d'inscription de dernière minute.

Le bureau du PL Bergot.